



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 12 AVR 2018

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

Dossier n° 2018-04

Madame Audrey CARNI
gérante de la SARL D.L.R.
26 chemin Lamarque
Rivière des roches
97470 Saint-Benoît

N°000991 /SG/DRECV

RAR 2C 109 342 2973 6

Madame,

Vous m'avez transmis le 29 janvier 2018, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à la suppression d'andains sur le secteur de Morange, parcelles BV 396, 397, 571 et 572, situées sur le territoire de la commune de Saint-Benoît.

Par courrier du 7 février 2018, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de deux mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Benoît.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Copie :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mairie de Saint-Benoît
- Sous-préfecture de saint-Benoît

Affaire suivie par :

DEAL-SEB : M. Michel Begue
Tél. 0262 40 26 28
courriel : michel.begue@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture : M. Thierry Gonnet
Tél. 0262 40 76 39
courriel : thierry.gonnet@reunion.pref.gouv.fr

Le préfet
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM